



Mairie de LA BOISSE



FOURNITURE ET LIVRAISON DE REPAS EN LIAISON FROIDE POUR LE RESTAURANT SCOLAIRE « LA CANTINE DES AMIS » DE LA COMMUNE DE LA BOISSE

REGLEMENT DE CONSULTATION

MARCHE DE FOURNITURES ET DE SERVICES

Accord cadre à bons de commande

Passé selon une procédure adaptée

(Article L2123-1 et R2123-1 du Code de la Commande Publique)

DATE ET HEURE LIMITE DES OFFRES : LE 26 NOVEMBRE 14 H 00

I. OBJET ET ETENDUE DE LA CONSULTATION

A. OBJET DE LA CONSULTATION

Les stipulations du présent règlement de consultation (RC) concernent **la fourniture et la livraison de repas cuisinés en liaison froide pour le Restaurant Scolaire « La Cantine des Amis » destinés aux enfants des écoles élémentaire et maternelle de la commune de LA BOISSE** (01120), pouvoir adjudicateur au sens du code de la commande publique.

Le présent marché est un marché de fournitures et de services.

Code CPV : La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens est : Service de restauration scolaire 55523100 (catégorie des services sociaux et autres services spécifiques).

Lieu(x) d'exécution :

Restauration scolaire « La Cantine des Amis », lieu-dit « Raclet », La Boisse (01120)

B. IDENTITE DU POUVOIR ADJUDICATEUR

Mairie de LA BOISSE

49 Place Marcel Vienot – 01120 LA BOISSE

TEL : 04.78.06.22.18 - Courrier : sg@mairie-la-boisse.fr

Représentée par son maire, **Monsieur SOILEUX Laurent**

C. DUREE DU MARCHE

Le marché est conclu pour une durée d'un (1) an, prenant effet le 1^{er} janvier 2027 jusqu'au 31 décembre 2027.

Il est reconductible tacitement, deux (2) fois pour la même période d'une année.

La durée maximale du marché ne pourra donc excéder trois (3) ans.

Le titulaire ne peut refuser la reconduction du marché.

D. ETENDUE DE LA CONSULTATION

Le présent accord-cadre à bons de commande est passé selon une procédure Adaptée en application aux dispositions des articles L2123-1, R2123-1 du Code de la Commande Publique.

L'article R2123-1-3° concerne les marchés ayant pour objet des services sociaux et autres services spécifiques, notamment les services de cantine, de restauration scolaire, et de livraison de repas quelle que soit la valeur estimée du besoin.

La présente consultation s'inscrit dans le cadre d'un marché à bon de commande dit « accord-cadre », en application des articles R2162-1 à R2162-14 du code de la commande publique.

Estimation du nombre de repas par jour : moyenne de 280 repas par jour se décomposant de la manière suivante :

- . 100 repas en maternelle
- . 180 repas en élémentaire.

Les commandes seront notifiées par le pouvoir adjudicateur au fur et à mesure des besoins.

L'accord-cadre est conclu sans montant minimum, ni montant maximum.

Les prestations donneront lieu à un marché unique – pas d'allotissement.

Des prestations annexes seront demandées par la collectivité tout au long du marché :

- Repas de secours,
- Repas pour les enfants de la crèche,
- Repas adultes et repas-intergénérationnels.

E. CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION

Le dossier de consultation est téléchargeable sur la plateforme de dématérialisation des marchés publics. Adresse du site : <https://marchespublics.ain.fr>

Le dossier de consultation est composé :

- Du Règlement de Consultation
- De l'Acte d'Engagement et ses annexes
- Du Cahier des Clauses Techniques Particulières
- Du Cahier des Clauses Administratives Particulières
- Du bordereau de prix unitaire.

Le dossier de consultation des entreprises est dématérialisé et n'est pas disponible sur support papier. Les offres doivent également être retournées de manière dématérialisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'apporter des modifications au dossier de consultation pendant la phase de consultation. Les candidats sont invités à consulter régulièrement la plateforme de dématérialisation afin de prendre connaissance des éventuelles modifications ou informations complémentaires apportées au dossier.

En cas de modification du dossier de consultation, les candidats devront prendre en compte la dernière version des documents mise à leur disposition sur la plateforme. Le cas échéant, la date limite de remise des offres pourra être reportée afin de permettre aux candidats de disposer d'un délai suffisant pour prendre connaissance des modifications et, le cas échéant, adapter leur offre.

II. CONDITIONS RELATIVES AU CONTRAT

A. MODALITES ESSENTIELLES DE FINANCEMENT ET DE PAIEMENT

Les sommes dues au titulaire de l'accord-cadre seront payées dans un délai de 30 jours à compter de la date de réception des factures.

B. RESPECT DES PRINCIPES D'EGALITE, DE LAICITE ET DE NEUTRALITE

Les prestations ayant pour objet l'exécution d'un service public, les candidats sont informés que le titulaire devra respecter les principes de la République que sont l'égalité des usagers, la laïcité et la neutralité.

C. CONFIDENTIALITE ET MESURES DE SECURITE

Les candidats doivent respecter l'obligation de confidentialité et les mesures particulières de sécurité prévues pour l'exécution des prestations.

III. PRESENTATION DES OFFRES

Les candidats devront déposer un dossier complet rédigé en langue française et exprimé en euros (€).

A. JUSTIFICATIFS A PRODUIRE AU TITRE DE LA CANDIDATURE

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, datées et signées par lui telle que prévue aux articles **L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique**

- **Une lettre de candidature** (formulaire DC1),
- **Une déclaration sur l'honneur** attestant qu'il ne fait pas l'objet d'une des interdictions de soumissionner telles que définies aux articles L2141-1 à L2141-11 du code de la commande publique entrée en vigueur le 1^{er} avril 2019 et notamment qu'il est en règle au regard des articles L5212-1 à L5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.
- **Présentation de la société**, dont moyens humains et matériels, et capacité économique et financière.
- **Une déclaration du candidat** établie sur un formulaire (DC2), à jour entièrement complété.
- **Pouvoir de la personne habilitée** à signer le marché,
- **Attestation d'agrément de la cuisine centrale**, en cours de validité au titre des références professionnelles et des capacités techniques
- **Extrait Kbis de moins de 3 mois ou bilans des trois dernières années** des opérateurs économiques,
- **Attestation d'assurance** en cours de validité,
- **Références récentes** pour des prestations similaires.

Dans le cas où le candidat serait retenu, il devra, si ce n'est déjà fait, fournir ses attestations fiscales et sociales dans un délai de 8 jours à compter de la demande formulée par l'acheteur public.

B. JUSTIFICATIFS A PRODUIRE AU TITRE DE L'OFFRE

- **L'acte d'engagement (AE)** dûment complété, daté et signé,
- **Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP)** : cahier ci-joint à accepter sans aucune modification daté et signé,
- **Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP)** : cahier ci-joint à accepter sans aucune modification daté et signé,
- **Le bordereau des prix unitaires (BPU)**
- **Un dossier technique** détaillant l'offre à remettre par le candidat conformément au CCAP précisant les capacités techniques du candidat :
 - Moyens humains et matériels,
 - L'origine et la provenance des principales fournitures et denrées, notamment bio, et prise en compte de la saisonnalité des fruits et légumes, pour atteindre les objectifs de la loi EGAlim,
 - Méthodologie (démarche HACCP, sécurité, mise en œuvre...)
 - Mémoire Développement durable, permettant d'apprécier la valeur technique de l'offre au regard des performances en matière de protection de l'environnement (gestion des déchets, actions sur le gaspillage alimentaire...) conformément à la loi AGECE
 - Mesures mises en œuvre en matière de réduction des emballages (recyclage, récupération, réduction...)
 - Sécurité d'approvisionnement.

IV. CONDITIONS DE REMISE DES PLIS

Conformément aux dispositions des articles L2132-2 et R2132-7 du code de la commande publique, l'acheteur public impose la transmission des plis par voie électronique sur la plate-forme de dématérialisation : : <https://marchespublics.ain.fr>

Aucune transmission par voie papier n'est autorisée.

LES OFFRES DEVRONT PARVENIR AU PLUS TARD AVANT LE VENDREDI 26 NOVEMBRE 2026 A 14H00
--

V. SELECTION DES CANDIDATURES ET JUGEMENT DES OFFRES

La sélection des candidatures et le jugement des offres seront effectués dans le respect des principes fondamentaux de la commande publique, sur la base de l'offre économiquement la plus avantageuse selon les critères intervenant pour la sélection des offres, sur une base de 100 points.

CRITERES	POINTS
Prix de la prestation	35
Denrées Qualité et origine des denrées proposées / 10 Fourniture de la traçabilité des denrées composant le repas / 10	20
Menus Composition des menus (équilibre nutritionnelle et quantité, fréquence des plats...) / 10 Originalité dans l'élaboration et la diversité des plats proposés / 10	20
Moyens mis en œuvre pour respecter : L'hygiène et la sécurité alimentaire (le prestataire de service aura soin de fournir une note explicative présentant le matériel (type de contenants et dimensions.... Utilisé lors de la livraison des repas) / 5 La réglementation relative à la méthode HACCP / 5	10
Démarche environnementale et développement durable (gestion des déchets, actions sur le gaspillage alimentaire) et mesures mises en place en matière de réduction des emballages (recyclage, récupération...)	10
Sécurité d'approvisionnement : Traçabilité et capacité du prestataire à bloquer un lot défectueux et à alerter la collectivité en moins de 2 h en cas d'alerte sanitaire (retrait du produit)	5

Phase de négociation :

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales sans négociation. Toutefois, il se réserve également le droit d'engager des négociations avec les 3 candidats ayant présenté les meilleures offres, après un premier classement des offres selon les critères pondérés énoncés.

Dans ce cas, le Maire ou son représentant pourra inviter les candidats retenus pour la négociation à préciser, compléter ou modifier leur offre, sans pour autant qu'il soit porté de modifications substantielles au présent cahier des charges.

A l'issue de la négociation, après confirmation par chaque candidat concerné des modifications éventuelles de son offre, le pouvoir adjudicateur choisira l'offre économiquement la plus avantageuse selon les critères pondérés définis précédemment.

VI. CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DE PLIS

Transmission dématérialisée

En application de l'article R2132-2 du Code de la Commande Publique, les documents de consultation sont gratuitement mis à disposition des opérateurs économiques à l'adresse suivante : <https://marchespublics.ain.fr> -

En application de l'article R2132-3 du Code de la Commande Publique, le dossier à remettre par les candidats ne devra parvenir que par voie dématérialisée, par l'intermédiaire de la plateforme : <https://marchespublics.ain.fr> -

VII. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

A. DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats doivent impérativement adresser leurs questions par l'intermédiaire de la plateforme de dématérialisation : <https://marchespublics.ain.fr>.

Ces questions devront parvenir au pouvoir adjudicateur au plus tard six (6) jours francs avant la date limite de remise des offres. Les réponses seront adressées à toutes les entreprises ayant retiré le dossier au plus tard trois (3) jours avant cette même date limite.

En cas de besoin, pour toute question de nature administrative ou technique, le contact désigné est : Mme MALEYSSON Sylvie Directrice générale des Services : mail : sg@mairie-la-boisse.fr